

Un milliard d'euros pour l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière



Article rédigé par *Le Figaro*, le 29 septembre 2020

Source [Le Figaro] Le projet de budget pour l'année prochaine prévoit 990 millions d'euros pour l'aide médicale d'État (AME). Soit 97 millions de plus que l'an dernier.

Pour favoriser la prévention et éviter la propagation d'épidémie, le budget de l'État finance chaque année l'aide médicale d'État (AME), un dispositif créé en 1999 qui assure la prise en charge médicale des personnes en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois et dont les ressources sont faibles.

En 2021, les crédits alloués à l'AME s'élèveront à 990 millions d'euros, contre 893 millions l'an dernier, soit une augmentation de 97 millions. L'AME représente ainsi 80% des crédits de la mission santé (1,33 milliard d'euros) inscrite au budget de l'État. Les dépenses de l'assurance maladie, qui prend en charge à hauteur de 200 milliards d'euros environ les soins de l'ensemble des assurés sociaux sont, elles, examinées dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Malgré une fermeture temporaire des frontières induite par la crise sanitaire en 2020, le ministère explique cette progression de l'AME par «*la hausse continue des dépenses constatée ces dernières années*» qui justifie la poursuite en 2021 «*des mesures engagées depuis le début du quinquennat pour améliorer le pilotage et l'efficience du dispositif*».

Fin 2018, 318 106 étrangers en situation irrégulière bénéficiaient de l'AME, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) publié en octobre 2019. Le bénéficiaire type de l'AME est un homme entre 30 et 34 ans, originaire du continent africain, vivant seul en Île-de-France.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)